

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Arrêté N° 90/2024

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société INEO, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, représentée par M. Julien PEREIRA, en date du 11 juillet 2024,

Considérant que dans le cadre de travaux rue du Four, 79000 Bessines, il y a lieu d'autoriser la demande,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 29 juillet 2024 et pour la durée des travaux (05 jours), la société INEO est autorisée, pour le compte de la société GEREDIS, à effectuer des travaux de pose de compteur et branchement aux réseaux et est autorisée à déposer des matériaux, rue du Four, 79000 Bessines, à charge pour elle de se conformer aux dispositions transmises par l'adjoint en charge de la voirie.

Article 2 : La signalisation appropriée, tant avancée que de position, est de la responsabilité de la société INEO qui effectue les travaux. La maintenance de la signalisation pendant la durée du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société INEO.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan
- SDIS 79
- CAN collecte déchets
- La société INEO ATLANTIQUE

Fait à Bessines, le 15 juillet 2024

Le Maire,
Christophe GUINOT

